

MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION



**FOURNITURE DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LA DSI DE LA BRANCHE RECOUVREMENT DU
REGIME GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE**

N° de procédure

P	2	6	1	2	-	A	O	O	-	D	S	I
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Règlement de la Consultation

Appel d'Offres Ouvert

Date et heure limites de réception des offres

Le 15/09/2026 à 11h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – <u>OBJET DE LA CONSULTATION</u>	3
ARTICLE 2 – <u>PROCEDURE, FORME ET DUREE DU MARCHÉ</u>	3
ARTICLE 3 – <u>ALLOTISSEMENT</u>	4
ARTICLE 4 – <u>GROUPEMENT</u>	5
ARTICLE 5 – <u>VARIANTES</u>	5
ARTICLE 6 – <u>PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (NE CONCERNE QUE LE LOT 1)</u>	5
ARTICLE 7 – <u>DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</u>	5
ARTICLE 8 – <u>MODALITES FINANCIERES</u>	5
ARTICLE 9 – <u>JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
ARTICLE 10 – <u>PRESENTATION DES OFFRES</u>	17
ARTICLE 11 – <u>CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</u>	18
ARTICLE 12 - <u>DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</u>	19
ARTICLE 13 - <u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	19
ARTICLE 14 – <u>AUTRES INFORMATIONS</u>	19
ARTICLE 15 – <u>CONFLIT D’INTERETS</u>	19
ARTICLE 16 – <u>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	20

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente procédure a pour objet la fourniture de prestations d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la DSI de la Branche Recouvrement du Régime Général de la Sécurité Sociale.

ARTICLE 2 – PROCEDURE, FORME ET DUREE DU MARCHÉ

La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert passé conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La présente procédure a fait l'objet :

- d'un avis d'appel à la concurrence publié au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- d'un avis d'appel à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ;
- d'un avis d'appel à la concurrence publié sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

L'accord-cadre est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commandes conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché relatif au lot n°2 est un accord-cadre qui s'exécute pour partie à bons de commandes conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et pour partie via des marchés subséquents conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

Pour la partie à bons de commandes, les prestations seront réglées par application des prix à unités d'œuvre (unité à prix forfaitaire) tels que fixés dans le cadre de réponse financier appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées.

Les prestations seront réglées par application de prix à unités d'œuvre (unité à prix forfaitaire) dans le cadre des marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations seront réglées par application des prix à unités d'œuvre (unité à prix forfaitaire) tels que fixés dans le cadre de réponse financier appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées.

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de quatre ans fermes à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre est conclu, conformément à l'article R2162-4 du Code de la commande Publique, sans montant minimum et avec un montant maximum.

Le montant de l'accord-cadre est estimé, sur sa durée totale (4 ans) à : 470 000 000 € TTC, soit 391 666 666 € HT.

Il s'agit d'une estimation financière donnée à titre indicatif qui ne constitue pas un engagement contractuel.

Le montant maximum sur la durée de l'accord-cadre (4 ans) est de 705 000 000 € TTC, soit 587 500 000 € HT.

Ces montants sont répartis par lot de la manière suivante sur les 4 ans de l'accord-cadre :

Lots	Montant Estimé TTC	Montant Estimé HT	Montant Maximum TTC	Montant Maximum HT
1	198 300 000 €	165 250 000 €	297 450 000 €	247 875 000 €
2	168 420 000 €	140 350 000 €	252 630 000 €	210 525 000 €
3	34 890 000 €	29 075 000 €	52 335 000 €	43 612 500 €
4	42 700 000 €	35 583 333 €	64 050 000 €	53 374 999,5 €
5	25 690 000 €	21 408 333 €	38 535 000 €	32 112 499,5 €

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

La présente procédure est allotie comme suit :

Lots	Intitulé du lot	Forme	Nombre de titulaires	Modalités d'émission et d'attribution des Bons de commande entre les titulaires
1	Grands Domaines SI	Bons de commandes	5	Tour de rôle par domaine
2	Expertise	Bons de commandes et Marchés subséquents	5	Tour de rôle
3	Expertise spécifique	Bons de commandes	2	En cascade
4	Production et intégration	Bons de commandes	2	Tour de rôle par domaine
5	Sécurité	Bons de commandes	2	Tour de rôle

L'émission des bons de commande intervient sans négociation ni remise en concurrence préalable des Titulaires. Les Titulaires se verront attribuer les bons de commande selon leur rang de classement tel que défini dans l'acte d'engagement et dans les conditions suivantes.

Les bons de commande sont en priorité notifiés au Titulaire de premier rang ; il en assure l'exécution dans les conditions prévues au marché.

ARTICLE 4 – GROUPEMENT

Le candidat peut se présenter seul ou sous forme de groupement (groupement solidaire ou conjoint).

La composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la remise des candidatures et la signature de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter pour un même accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et membre d'un groupement ou de plusieurs groupements.

ARTICLE 5 – VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 6 – PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (NE CONCERNE QUE LE LOT 1)

L'accord-cadre intègre une prestation supplémentaire éventuelle (PSE), que l'Acoss se réserve le droit de commander ou non lors de la signature du contrat.

Les modalités de cette PSE sont détaillées dans le CRF.

La PSE est dite facultative, car l'absence de proposition technique et financière sur ces 2 volets n'entraîne pas l'irrégularité de l'offre.

Toutefois si le candidat répond à la PSE facultative, il doit y répondre complètement sur tous les prix attendus de la PSE.

En revanche, il est attendu du candidat qu'il remette obligatoirement une proposition technique et financière pour la solution de base identifiée par l'ACOSS.

Le choix de retenir une PSE ou de ne retenir aucune PSE, est effectué au moment de l'attribution.

ARTICLE 7 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse Internet suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Des compléments au dossier de consultation pourront être apportés par le pouvoir adjudicateur à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard 6 jours calendaires avant la date et heure limite de remise des offres.

ARTICLE 8 – MODALITES FINANCIERES

8.1 – Condition et mode de paiement et de financement

Paiement par virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures. Financement sur fonds propres et dépense inscrite au budget.

Sauf refus du titulaire, une avance sera versée au titulaire dans les conditions fixées aux articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du Code de la commande publique.

Le nantissement ou la cession de créances s'effectuera conformément aux articles R. 2191-45 et suivants du Code de la commande publique.

Il ne sera pas pratiqué de retenue de garantie.

8.2 – Unité monétaire

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : l'euro.

La monnaie de paiement et d'exécution du marché sera aussi l'euro.

ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES

9.1 – Respect du dossier de consultation.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que l'offre doit être conforme au dossier de consultation et notamment au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ces documents ne peuvent être modifiés ou faire l'objet de réserves sous peine d'irrégularité de l'offre.

L'attention des concurrents est également attirée sur le fait que toute offre incomplète sera également jugée irrégulière.

9.2 – Critères de choix des candidatures et offres

9.2.1 – Jugement des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces relatives à la candidature sont manquantes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qui sera fixé par le pouvoir adjudicateur et qui ne pourra excéder 10 jours.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un accord-cadre en application des dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique et/ou qui ne produisent pas ou ne complètent pas les pièces mentionnées dans le délai qui leur serait imparti, ne sont pas admis.

L'acceptabilité des candidatures sera appréciée au regard des garanties professionnelles, techniques et financières produites par les candidats.

Compte tenu de l'objet de l'accord-cadre, toutes les références et garanties requises au titre de la candidature constituent des critères de sélection des candidatures de valeur égale.

9.2.2 – Jugement des offres :

Le jugement des offres et le choix du titulaire se feront en tenant compte des critères et sous critères et leurs pondération respectives, ainsi que leurs propres éléments d'appréciation, comme indiqués ci-dessous.

La Prestation Supplémentaire Eventuelle du lot 1 n'est pas prise en compte dans l'appréciation des offres.

- Lot 1
 - Valeur technique de l'offre (55 %)
 - Valeur sociale et environnementale (5%)
 - Valeur financière (40 %)
- Lot 2
 - Valeur technique de l'offre (55 %)
 - Valeur sociale et environnementale (5%)
 - Valeur financière (40 %)
- Lot 3
 - Valeur technique de l'offre (55%)
 - Valeur sociale et environnementale (5%)
 - Valeur financière (40%)
- Lot 4
 - Valeur technique de l'offre (55%)
 - Valeur sociale et environnementale (5%)
 - Valeur financière (40%)
- Lot 5
 - Valeur technique de l'offre (65%)
 - Valeur sociale et environnementale (5%)
 - Valeur financière (30%)

LOT 1 :

Critères	Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Éléments d'appréciation	Note	
1	Valeur Technique	Dispositions communes (CCTP commun)	30%	Enjeux DSI	10%	Sécuriser les opérations, Accroître la flexibilité, l'agilité et la réactivité de la DSI Transformer le modèle d'externalisation pour renforcer et développer l'engagement, Prendre en compte les facteurs technologiques.	/20	
				Périmètre, qualité globale de l'offre	5%	Analyse du périmètre de couverture du marché Implémentation accessibilité Analyse de la qualité globale de l'offre	/20	
				Gouvernance du marché, indicateurs marché, risques du marché, qualité DSI	15%	Gouvernance globale du marché Indicateurs transverses au marché Analyse des risques DSI Plan d'Assurance Qualité (PAQ) DSI Phase d'initialisation du marché Phase de réversibilité du marché	/20	
				Sécurité et RGPD	15%	Sécurité et Gestion des Données à Caractère Personnel	/20	
				Spécifique lot Grands Domaines SI (CCTP lot 1)	55%	Enjeux, Gouvernance, indicateurs, risques, qualité spécifique au lot	10%	Analyse des enjeux spécifiques au lot et analyse des enjeux de ses domaines Organisation spécifique au lot, de ses domaines, de ses opérations Niveaux de service spécifiques au lot et à ses domaines Analyse des risques du lot et analyse des risques de ses domaines, de ses opérations Assurance Qualité (PAQ) du lot, de ses domaines, de ses opérations Phase d'initialisation spécifique au lot par typologie d'engagement (TMA/Centre de ressources/Projet-Programme) Phase de réversibilité spécifique au lot par typologie d'engagement (TMA/Centre de ressources/Projet-Programme)
		Gestion de l'engagement	20%			Optimisation de la forfaitisation, industrialisation de la fabrication Centre de ressources Accompagnement à la transformation	/20	
		Gestion des dispositifs	10%			Dimensionnement des dispositifs par domaine Mobilisation géographique Gestion des compétences et continuité d'activité Formation et certification des collaborateurs Modalités d'appel à la sous-traitance ou à la co-traitance Modalités de suivi et maîtrise de la sous-traitance ou de la co-traitance	/20	
		Cas pratique	15%			Cas pratique	/20	
		Total valeur Technique		100%				

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
2	Valeur sociale et environnementale	5%	Démarche sociétale liée aux prestations du marché	50%	Démarche sociétale liée aux prestations du marché		Plan de formation Approche sociétale Accessibilité Gouvernance du RSO	/20
			Engagement environnemental en faveur de la sobriété numérique lié aux prestations du marché	50%	Engagement environnemental en faveur de la sobriété numérique lié aux prestations du marché		Certifications Documents justificatifs site hébergement Empreinte environnementale	/20
			Total Valeur sociale et environnementale	100%		100%	Eléments d'appréciation	

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
3	Valeur financière	40%	Scénario de commande	100%			Coût des prestations à unités d'œuvre appliqué au scénario de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	/20
			Total Valeur Financière	100%		100%		

LOT 2 :

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
1	Valeur Technique	55%	Dispositions communes (CCTP commun)	30%	Enjeux DSI	10%	Sécuriser les opérations, Accroître la flexibilité, l'agilité et la réactivité de la DSI Transformer le modèle d'externalisation pour renforcer et développer l'engagement,	/20
					Périmètre, qualité globale de l'offre	5%	Analyse du périmètre de couverture du marché Analyse de la qualité globale de l'offre	/20
					Gouvernance du marché, indicateurs marché, risques du marché, qualité DSI	15%	Gouvernance globale du marché Indicateurs transverse au marché Analyse des risques DSI Plan d'Assurance Qualité (PAQ) DSI Phase d'initialisation du marché Phase de réversibilité du marché	/20
			Sécurité et RGPD	15%			Sécurité et Gestion des Données à Caractère Personnel	/20
			Spécifique lot Expertise (CCTP lot 2)	55%	Enjeux, Gouvernance, indicateurs, risques spécifiques au lot	5%	Analyse des enjeux spécifiques au lot Organisation spécifique au lot Niveaux de service spécifiques au lot et à ses domaines Analyse des risques du lot	/20
					Pertinence de la proposition du candidat pour la mise en œuvre des prestations	20%	Pertinence de la proposition du candidat pour la mise en œuvre des prestations	/20
					Gestion des dispositifs	20%	Dimensionnement des dispositifs Mobilisation géographique Gestion des compétences et continuité d'activité Formation et certification des collaborateurs Modalités d'appel à la sous-traitance ou à la co-traitance Modalités de suivi et maîtrise de la sous-traitance ou de la co-traitance	/20
Total valeur Technique		100%						

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
2	Valeur sociale et environnementale	5%	Démarche sociétale liée aux prestations du marché	50%			Plan de formation Approche sociétale Accessibilité Gouvernance du RSO	/20
			Engagement environnemental en faveur de la sobriété numérique lié aux prestations du marché	50%			Certifications Documents justificatifs site hébergement Empreinte environnementale	/20
			Total Valeur sociale et environnementale		100%			

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
3	Valeur financière	40%	Scénario de commande	100%			Coût des prestations à unités d'œuvre appliqué au scénario de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	/20
			Total Valeur Financière	100%				

LOT 3 :

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
1	Valeur Technique	55%	Dispositions communes (CCTP commun)	30%	Enjeux DSI	10%	Sécuriser les opérations, Accroître la flexibilité, l'agilité et la réactivité de la DSI Transformer le modèle d'externalisation pour renforcer et développer l'engagement,	/20
					Périmètre, qualité globale de l'offre	5%	Analyse du périmètre de couverture du marché Analyse de la qualité globale de l'offre	/20
					Gouvernance du marché, indicateurs marché, risques du marché, qualité DSI	15%	Gouvernance globale du marché Indicateurs transverse au marché Analyse des risques DSI Plan d'Assurance Qualité (PAQ) DSI Phase d'initialisation du marché Phase de réversibilité du marché	/20
			Sécurité et RGPD	15%		Sécurité et Gestion des Données à Caractère Personnel	/20	
			Spécifique lot Expertise Spécifique (CCTP lot 3)	55%	Enjeux, Gouvernance, risques spécifiques au lot	5%	Analyse des enjeux spécifiques au lot Organisation spécifique au lot Analyse des risques du lot	/20
					Pertinence de la proposition du candidat pour la mise en œuvre des prestations	25%	Processus de sourcing Mobilisation géographique Dimensionnement des prestations	/20
					Gestion de la sous-traitance	25%	Modalités d'appel à la sous-traitance ou à la co-traitance Modalités de suivi et maîtrise de la sous-traitance ou de la co-traitance	/20
Total valeur Technique			100%					

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
2	Valeur sociale et environnementale	5%	Démarche sociétale liée aux prestations du marché	50%			Plan de formation Approche sociétale Accessibilité Gouvernance du RSO	/20
			Engagement environnemental en faveur de la sobriété numérique lié aux prestations du marché	50%			Certifications Documents justificatifs site hébergement Empreinte environnementale	/20
			Total Valeur sociale et environnementale			100%		

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
3	Valeur financière	40%	Scénario de commande	100%			Coût des prestations à unités d'œuvre appliqué au scénario de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	/20
			Total Valeur Financière	100%				

LOT 4 :

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note		
1	Valeur Technique	55%	Dispositions communes (CCTP commun)	30%	Enjeux DSI	10%	Sécuriser les opérations, Accroître la flexibilité, l'agilité et la réactivité de la DSI Transformer le modèle d'externalisation pour renforcer et développer l'engagement, Prendre en compte les facteurs technologiques.	/20		
					Périmètre, qualité globale de l'offre	5%	Analyse du périmètre de couverture du marché Analyse de la qualité globale de l'offre	/20		
					Gouvernance du marché, indicateurs marché, risques du marché, qualité DSI	15%	Gouvernance globale du marché Indicateurs transverse au marché Analyse des risques DSI Plan d'Assurance Qualité (PAQ) DSI Phase d'initialisation du marché Phase de réversibilité du marché	/20		
			Sécurité et RGPD	15%		Sécurité et Gestion des Données à Caractère Personnel	/20			
			Spécifique lot Production et intégration (CCTP lot 4)	55%			Enjeux, Gouvernance, indicateurs, risques, qualité spécifique au lot	10%	Analyse des enjeux spécifiques au lot et analyse des enjeux de ses domaines Organisation spécifique au lot, de ses domaines, de ses CDS Niveaux de service spécifiques au lot et de ses domaines Analyse des risques du lot et analyse des risques de ses domaines Plan d'Assurance Qualité (PAQ) du lot et de ses domaines Phase d'initialisation spécifique aux domaines et aux CDS Phase de réversibilité spécifique aux domaines et aux CDS	/20
							Gestion de l'engagement	20%	Centre de service Production Centre de service Intégration Centre de service des tests de Performance Centre de service d'automatisation des tests d'intégration	/20
							Gestion des dispositifs	5%	Dimensionnement des dispositifs par domaine Mobilisation géographique Gestion des compétences et continuité d'activité Formation et certification des collaborateurs Modalités d'appel à la sous-traitance ou à la co-traitance Modalités de suivi et maîtrise de la sous-traitance ou de la co-traitance	/20
							Cas pratique	20%	Cas pratique	/20
			Total valeur Technique			100%				

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Éléments d'appréciation	Note
2	Valeur sociale et environnementale	5%	Démarche sociétale liée aux prestations du marché	50%			Plan de formation Approche sociétale Accessibilité Gouvernance du RSO	/20
			Engagement environnemental en faveur de la sobriété numérique lié aux prestations du marché	50%			Certifications Documents justificatifs site hébergement Empreinte environnementale	/20
			Total Valeur sociale et environnementale	100%				

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Éléments d'appréciation	Note
3	Valeur financière	40%	Scénario de commande	100%			Coût des prestations à unités d'œuvre appliqué au scénario de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	/20
			Total Valeur Financière	100%				

LOT 5 :

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Éléments d'appréciation	Note
1	Valeur Technique	65%	Dispositions communes (CCTP commun)	30%	Enjeux DSI	10%	Sécuriser les opérations, Accroître la flexibilité, l'agilité et la réactivité de la DSI Transformer le modèle d'externalisation pour renforcer et développer l'engagement, Prendre en compte les facteurs technologiques.	/20
					Périmètre, qualité globale de l'offre	5%	Analyse du périmètre de couverture du marché Analyse de la qualité globale de l'offre	/20
					Gouvernance du marché, indicateurs marché, risques du marché, qualité DSI	15%	Gouvernance globale du marché Indicateurs transverse au marché Analyse des risques DSI Plan d'Assurance Qualité (PAQ) DSI Phase d'initialisation du marché Phase de réversibilité du marché	/20
			Sécurité et RGPD	15%		Sécurité et Gestion des Données à Caractère Personnel	/20	
			Spécifique lot Sécurité (CCTP lot 5)	55%	Descripton et périmètre du lot	10%	Organisation du lot Couverture et Périmètre spécifique au lot Technologies spécifique au lot Enjeux, Projets et évolutions spécifiques au lot	/20
					Risques spécifiques au lot	5%	Sensibilité des données spécifiques au lot Confidentialité des informations spécifiques au lot Manipulation de système de protection et de détection d'incidents spécifiques au lot	/20
					Gestion de l'engagement de service	12%	Service Managé DSS Infrastructure Service Managé Usine d'Anonymisation des Données (UAD) Service Managé Force d'Intervention Rapide (FIR) Service Audit Service FORENSIC Service Threat Intel	
					Gestion des dispositifs	8%		/20
					Cas pratique	20%	Cas pratique	/20
			Total valeur Technique			100%		

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
2	Valeur sociale et environnementale	5%	Démarche sociétale liée aux prestations du marché	50%			Plan de formation Approche sociétale Accessibilité Gouvernance du RSO	/20
			Engagement environnemental en faveur de la sobriété numérique lié aux prestations du marché	50%			Certifications Documents justificatifs site hébergement Empreinte environnementale	/20
			Total Valeur sociale et environnementale	100%				

Critères		Pondération	Sous-critères	Pondération	Sous-Sous-critères	Pondération	Eléments d'appréciation	Note
3	Valeur financière	30%	Scénario de commande	100%			Coût des prestations à unités d'œuvre appliqué au scénario de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	/20
			Total Valeur Financière	100%				

Si une ou plusieurs offres s'avéraient irrégulières, inappropriées ou inacceptables, celles-ci seraient rejetées.

Toutefois, l'Acoss pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés, dans un délai approprié fixé dans la lettre d'invitation à la régularisation, à régulariser leur offre si celle-ci est irrégulière, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et que cela ne modifie pas les caractéristiques substantielles de l'offre.

ARTICLE 10 – PRESENTATION DES OFFRES

La langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation est le français. Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

➤ **Pièces concernant la candidature**

Situation juridique – Références requises

1. les déclarations, certificats et attestations prévus à l'article R. 2142-3 du Code de la commande publique ;
- a) une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant si ce groupement est conjoint ou solidaire. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres ;
- b) une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par la personne habilitée à l'engager, pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique ;
- c) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

Capacité économique et financière – Références requises

2. une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère l'accord-cadre au cours des trois derniers exercices disponibles;

Capacité professionnelle et technique – Références requises

3. une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
4. une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ;

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces désignées ci-avant. Par ailleurs, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (lien de sous-traitance ou autres liens), ce dernier produit pour chaque opérateur présenté, les documents visés ci-dessus ainsi qu'un engagement écrit de ces dits opérateurs.

NB : Les éléments demandés ci-dessus peuvent être communiqués au moyen des imprimés téléchargeables à l'adresse Internet suivante : www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm

➤ **Pièces concernant l'offre**

1. **L'accord-cadre et ses annexes, dûment complété, daté et signé électroniquement;**
2. **L'offre financière du candidat constituée du cadre de réponse financier ;**
3. **L'offre technique du candidat constitué du cadre de réponse technique et son annexe ;**

Le candidat peut décider de communiquer tout autre document qu'il estime utile à la bonne compréhension de son offre.

L'acte d'engagement et ses annexes ainsi que les cadres de réponse, seront complétés, datés et signés par les représentants qualifiés de l'entreprise candidate.

En cas de groupement, l'accord-cadre constituant l'offre des candidats est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour les représenter. Dans ce dernier cas, la convention de groupement devra être jointe au dit acte d'engagement.

En cas de groupement conjoint, l'offre financière devra comporter la répartition des prestations entre chacun des membres du groupement.

ARTICLE 11 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et les offres devront être déposées par voie électronique, conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique.

Le dépôt des plis devra se faire via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dans un seul et même fichier, pour la procédure dénommée « **P2612-AOO-DSI - Fourniture de prestations d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la DSI de la Branche Recouvrement du Régime Général de la Sécurité Sociale** »

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Lorsque le pouvoir adjudicateur détecte dans un document transmis par voie électronique un programme informatique malveillant (virus), il procède selon les modalités fixées dans les textes visés ci-dessus. Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Pour la conclusion et la notification de l'accord cadre, l'offre transmise par voie électronique sera re-matérialisée par le pouvoir adjudicateur sous format papier.

La transmission des documents sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf à titre de copie de sauvegarde du pli déposé par voie électronique selon les modalités définies par l'arrêté du 22 mars 2019, modifié par arrêté du 14 avril 2023, fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde et précisées ci-dessous.

Ainsi, le candidat peut envoyer en parallèle de son pli dématérialisé, et **avant la date limite de remise des offres fixée en première page du présent document**, une copie de sauvegarde de ce pli sur support papier ou sur support physique électronique.

Le candidat devra placer la copie de sauvegarde dans un pli scellé comportant la mention lisible « **P2612-AOO-DSI - Fourniture de prestations d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la DSI de la Branche Recouvrement du Régime Général de la Sécurité Sociale - copie de sauvegarde** ».

Elle pourra être remise soit contre récépissé du lundi au vendredi entre 9h30 et 12 heures et entre 14 heures et 17 heures, soit envoyée à l'adresse suivante : **ACOSS – DSI / DAPM / Perf ABC / Pôle Marchés – 36 rue de Valmy - 93100 Montreuil. A l'attention de Monsieur Emmanuel MARCIANO.**

Si elle est envoyée par la poste, elle devra l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus.

L'ouverture du pli contenant la copie de sauvegarde par le pouvoir adjudicateur interviendra dans les conditions fixées par les textes visés ci-avant.

Les copies de sauvegarde ne respectant pas les conditions précisées plus haut, ne pourront pas être ouvertes.

Les dossiers remis sur la plate-forme de dématérialisation après la date et l'heure limites de réception des offres ne seront pas retenus.

ARTICLE 12 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 9 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande en utilisant les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Les renseignements complémentaires sur le dossier de consultation sont communiqués par le pouvoir adjudicateur sur demande des opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date et heure limite de remise des offres. Les candidats adressent leur demande de renseignements complémentaires par écrit 10 jours calendaires au plus tard avant la date et heure limite de remise des offres.

ARTICLE 14 – AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article R. 2196-1 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique, les données suivantes concernant le ou les titulaire(s) retenu(s) seront publiées sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> :

- Nom du ou des titulaire(s) ;
- Numéro(s) d'inscription du ou des titulaires au répertoire des entreprises et de leurs établissements, prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce, à défaut le numéro de TVA intracommunautaire lorsque le siège social est domicilié dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ou le numéro en vigueur dans le pays lorsque le siège social est domicilié hors de l'Union européenne ;
- Montant et principales conditions financières du marché ;
- Durée du marché ;
- Lieu d'exécution principal des services objet du marché.

Les candidats sont invités à préciser au pouvoir adjudicateur si certaines données communiquées par ses soins sont couvertes par un secret relatif, et notamment par le secret des affaires au sens de la loi n°2018-670 du 30 juillet 2018. Toute demande afférente fera l'objet d'un examen par l'ACOSS pour mise en place de mesure de protection éventuelle si par cas :

- le caractère secret est confirmé eu égard aux dispositions légales qui s'y rapportent ;
- une atteinte potentielle à ce caractère secret apparaît probable et nécessite la mise en place des mesures susmentionnées.

ARTICLE 15 – CONFLIT D'INTERETS

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent produire une attestation sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent pas dans un cas de situation de conflits d'intérêts, telle que visée à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique.

Avant la notification du marché, le titulaire doit également remplir et transmettre une déclaration d'absence de conflits d'intérêts, conformément au modèle qui lui aura été adressé. Cette attestation aura valeur contractuelle, conformément à l'article 26 du CCAP.

Le titulaire s'engage, tout au long de l'exécution du marché, à mettre à jour sa déclaration d'intérêts et éviter toute situation de conflit d'intérêts.

ARTICLE 16 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- **Un accord-cadre valant acte d'engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et ses annexes ;**
- **un cadre de réponse financier par lot ;**
- **un cadre de réponse technique par lot avec les annexes**
- **des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) par lot avec leurs annexes, et un CCTP commun à tous les lots avec ses annexes ;**
- **le présent règlement de la consultation.**